



Parti Démocrate-Chr
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Juin 2002 N° 117

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY

Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

Editorial



Depuis quelques mois, notre Commune, sur des problèmes que nous connaissons depuis longtemps, fait l'objet d'articles qui survolent les différentes problématiques et dont certains ont donné une fausse image de différentes décisions et choix qui ont été faits par nos élus, que ce soit au Conseil municipal ou au Conseil administratif. Ce

phénomène a pu être amplifié par des interviews de Conseillers d'Etat, voire des tout-ménage ambigus et unilatéraux.

Afin de répondre aux justes interrogations que peuvent se poser nos concitoyens, nous apportons dans cette présente édition de "l'Echo de Lancy" notre point de vue sur les problématiques de l'ALU, sur le Palais de l'Equilibre, etc.

En ce qui concerne le présent article, je souhaite parler du tracé du tram prévu entre le carrefour de l'Etoile et le quartier des Palettes, de l'aménagement de tout le secteur de la Chapelle, émettre une idée sur un emplacement pour le Palais de l'Equilibre et aborder la problématique de la Coopérative que nous souhaitons créer pour construire un immeuble HM avec adjonction d'un but social dans le périmètre des Champs-Gottreux.

Tracé du Tram:

Dès que les vellétés du Conseil d'Etat de relancer ce projet ont été connues, nous nous

sommes penchés sur ce tracé et avons fait part de nos observations avec des propositions de tracé dans un "Echo de Lancy" en 1999. Ces propositions entre autres demandaient que le tram soit sur l'intégralité de son tracé en site propre, les circulations automobiles maintenues en site unique dans les deux sens, ainsi que de chaque côté une voie piétonne et une voie piste cyclable, ceci sur la base du gabarit préconisé à la rue de Lausanne.

Nous souhaitons la création d'une vraie place de village dans le prolongement de l'église ainsi qu'une modification du sens de circulation Curé Baud / chemin des Semailles.

Etait invoquée également la conservation du nombre égal de places de parking ainsi que des tilleuls au centre du village, le long de la route du Grand-Lancy.

Nous avons eu la satisfaction de voir la majorité de nos demandes respectées dans le projet en cours d'enquête publique; cependant force est de constater que le problème des places de parking dans le centre du Grand-Lancy n'est pas résolu et nous allons proposer que la Commune étudie la construction d'un parking souterrain à proximité du centre, ceci afin de respecter les souhaits des riverains et commerçants du centre du village.

Nous allons également demander que soit étudié très attentivement le futur afflux de circulation qui va déboucher des Semailles et Curé Baud sur la Place du 1^{er} Août et que des mesures de contrainte soient prises pour renvoyer les gens depuis les Palettes sur l'autoroute de contournement ou le viaduc de la Praille. Il faudrait également créer à titre d'essai l'inver-

sion de la circulation proposée pour en connaître ses effets, et prévoir toute mesure si nécessaire.

Périmètre de la Chapelle:

Dans le plan directeur cantonal approuvé par le Grand Conseil en automne 2001, il est prévu d'aménager un vaste périmètre reposant sur deux communes (Lancy et Plan-les-Ouates).

Dans ce périmètre, sont prévus des logements, des bâtiments d'activités et une vaste zone publique pour écoles, zone sportive, etc.

Vu l'importance du périmètre et ses incidences environnementales, le Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement a mis en place un groupe de travail qui comprend des représentants des partis présents aux CM des deux Communes, des représentants des partis du Grand-Conseil, des membres de divers groupements tels que WWF, jardins familiaux, ainsi que des représentants des propriétaires.

Le Département a mandaté un bureau d'urbanisme pour coordonner et mettre sur le papier les discussions préliminaires. Ces études vont s'échelonner sur plusieurs années, afin que toutes les sensibilités soient respectées et obtiennent un consensus. Cette démarche de préconsultation et de communication entreprise par le DAEL nous semble opportune et correspondre à notre ligne de pensée.

Cependant, pourquoi, alors que les études démarrent, avoir demandé au Conseil municipal de Lancy de se prononcer sur le déclassement du périmètre villas en zone développement? C'est mettre la charrue avant les bœufs! Les élus municipaux ont dû prendre position sans connaître l'entier des souhaits d'aménagement du département...

En ce qui concerne notre vision d'aménagement de ce périmètre, il est bien entendu que nous ne laisserons pas y implanter une urbanisation genre Lignon ou Avanchets, mais il s'agit plutôt de promouvoir un centre sur le modèle de nos villes et villages, autour duquel viendront s'articuler les constructions à réaliser dans ce périmètre.

Palais de l'Équilibre:

Tout a été dit ou presque sur ce Palais. Nous avons été comme tout le monde séduits par l'objet en soi, mais heurtés par le procédé.

Il est cependant indéniable, et tout le

monde le reconnaît, qu'il ne peut se substituer à "l'Escargot" tant au niveau de la fonction que de l'implantation.

Cette œuvre remarquable a besoin d'espace pour être contemplée et l'emplacement proposé dans le triangle des Palettes ne le mettra pas en valeur, la proximité de l'Etoile-Palettes et des immeubles étant trop grande. Nous pensons qu'il serait préférable, afin de profiter de l'aubaine qui nous est offerte par le canton, de le disposer de l'autre côté de la route de Saint-Julien où les bâtiments dans ce périmètre sont beaucoup plus bas et permettraient à cette "boule" de se détacher avec en toile de fond le Salève. Nous allons demander par le biais de la commission de l'aménagement que la commune étudie cette variante d'emplacement. De plus, Lancy a besoin d'un équipement social et de loisirs de proximité, ainsi que d'une salle des fêtes et non pas d'une médiathèque cantonale comme le propose le Conseil d'Etat dans le Palais de l'Équilibre.

Coopérative Champs-Gottreux:

Le Conseil municipal a voté un crédit pour permettre l'acquisition par la commune d'un terrain à bâtir dans le périmètre de Champs-Gottreux. Par ce biais, il est possible de réaliser un immeuble prévu selon un PLQ adopté depuis quelques années. A cet effet, nous avons proposé qu'une coopérative soit créée pour réaliser cet immeuble.

Cette coopérative en cours de création offrirait les particularités suivantes:

L'immeuble serait construit en HM, cette formule a la particularité d'offrir une aide à la personne et non à la pierre tel que cela fonctionne pour les HLM. Ce mode de subvention permet une mixité des occupants, le barème des loyers étant établi en fonction des revenus.

Nous souhaitons que la typologie de cet immeuble permette pour quelques logements d'adjoindre des pièces à disposition des parents, afin de renforcer le tissu social. Le but est de créer un environnement familial comprenant tant les grands-parents, les parents que les petits-enfants pour partager un lieu de vie. Nul n'ignore que les problèmes sociaux actuels sont dus en partie: à la solitude, le travail des deux parents, les enfants seuls après l'école, etc. Les grands-parents pourraient s'occuper des petits-enfants et moins souffrir de la solitude, cause

bien souvent de maladie.

Il est bien clair que cet objectif ne sera pas facile à atteindre pour des raisons de coût, dispositions légales des baux, etc; cependant cela ne coûte rien d'essayer d'innover.

Nous avons proposé cette formule à tous

les autres partis membres du Conseil municipal et tous ont accepté de faire partie des membres fondateurs de cette coopérative qui a eu sa première séance le 8 mai dernier.

Yves Favre, président du PDC Lancy

Initiative pour des quartiers verdoyants et contre-projet Est-ce que les droits populaires ont réellement été bafoués?



Point de situation sur une affaire qui en a troublé plus d'un!

Qui se souvient encore de la votation populaire communale du 23 septembre dernier portant sur l'initiative de l'Association lancéenne d'urbanisme (ALU) et sur le contre-projet élaboré par le Conseil municipal?

Petit rappel des faits

L'initiative demandait un retour en zone villas des trois périmètres que sont «Surville-Les Erables», le «Pied du Champignon» et «Les Semailles-Curé-Baud», alors que ces trois secteurs sont actuellement en 3^{ème} zone de développement (zone immeubles).

Le contre-projet, quant à lui, proposait de maintenir en zone de développement les périmètres concernés, sauf celui du «Pied du Champignon», mais engageait fortement les autorités lancéennes dans un processus de développement modéré, assorti d'un certain nombre de garanties en matière environnementale. Et tout cela avec la caution du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

En votation populaire, le contre-projet a été plébiscité à raison de 65% des voix, alors que l'initiative recueillait 55% des suffrages. A la question subsidiaire destinée à départager le vote positif sur les deux objets, c'est finalement l'initiative qui l'a emporté sur le contre-projet pour quelques voix d'écart.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Au vu du résultat du vote, le Conseil administratif a été amené à élaborer un projet de loi demandant le retour en zone villas pour

les trois périmètres en question, conformément à la volonté populaire. Ce projet a été soumis au Conseil municipal pour avis. A une faible majorité, ce dernier s'est exprimé négativement, mais en revanche avec une très forte abstention.

Comment expliquer un tel résultat? Est-ce que les droits populaires ont réellement été bafoués comme le prétendent les initiants?

Il convient de clarifier un certain nombre de points:

1. En votant ainsi, le Conseil municipal a exprimé deux choses:
 - a) d'une part, les voix négatives voulaient signifier qu'en âme et conscience elles n'adhéraient pas à la proposition du projet de loi, tout comme elles avaient refusé l'initiative avant votation, et cela en dépit du résultat positif en faveur de l'initiative. En ce sens, il y a cohérence dans la démarche. Don't act;
 - b) les abstentionnistes voulaient au contraire indiquer qu'un tel projet de loi n'était plus de leur ressort puisqu'il y a eu votation populaire et que de surcroît il relevait dorénavant de la compétence du Canton. Cela a notamment été le cas du PDC, accusé à tort d'ailleurs par certains, de ne pas s'engager.
2. De fait, la position du Conseil municipal dans ce cas précis, **en raison de son caractère non délibératif, c'est-à-dire non décisionnel, n'a en réalité que peu d'importance, la votation populaire primant avant toute autre volonté.**
3. Le projet de loi, quant à lui, a bel et bien été envoyé par le Conseil administratif au Conseil d'Etat, conformément aux dispositions légales en vigueur, avec le préavis négatif, **car il faut le rappeler, tout change-**

ment de zone est de la compétence cantonale et non communale.

4. Ce sera donc au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de se déterminer.

Les initiants ont cru bon de devoir recourir au Tribunal administratif contre la décision négative du Conseil municipal, arguant du fait qu'une telle décision empêchait toute transmission du projet à l'instance supérieure. Or ce ne fut pas le cas.

Dès lors, prétendre que les droits populaires ont été bafoués est totalement incorrect: le Conseil municipal n'a exprimé qu'un avis qui n'a aucune incidence sur la suite du déroulement du processus. Tout au plus,

aurait-on pu se poser la question sur l'utilité d'un tel avis. Mais les lois sont telles qu'il faut s'en tenir à certaines règles.

En semant ainsi le trouble auprès des électeurs, les initiants ont entaché gravement la crédibilité des autorités municipales. C'est de bonne guerre, certes, mais prématuré en l'absence à ce jour du résultat du recours au TA! Auront-ils dès lors le courage, s'ils sont désavoués, de lancer un nouveau tract tout-ménage expliquant leur erreur d'appréciation et priant tout un chacun de bien vouloir les excuser? J'en doute fort!

Marco Föllmi, Conseiller administratif délégué à l'aménagement

Hommage à Henri Chevey



Répondant à l'invitation d'un Président toujours attentif et généreux, un groupe important de membres de l'Association Démocrate-Chrétienne de Lancy, s'est réuni pour fêter et remercier son collègue et ami Henri Chevey quittant le Conseil municipal après de nombreuses années d'activités. Cette soirée fut l'occasion de rendre hommage

au citoyen exemplaire qui a marqué son passage par son engagement sans faille à ses convictions profondes de chrétien sensible à son prochain.

Son exemple restera et nous lui en sommes très reconnaissants.

Marc Guillermin

Propos énoncés par notre Maire Marco Föllmi lors de la séance du Conseil municipal de novembre 2001 évoquant son parcours:

[...] «Henri Chevey, vous le savez, c'est le doyen de votre assemblée : Il est le doyen en âge et doyen en durée de mandat, puisque cela fait exactement 18 ans et 5 mois qu'il siège au sein de ce Conseil municipal.

Il a occupé diverses fonctions, au point qu'il connaît presque par cœur les sujets qui sont traités. En effet, il a été 2 fois vice-président du Conseil municipal, la première fois en 1986, la

deuxième fois en 1997. Ses centres d'intérêt tournaient autour des écoles, autour du social. A la Commission des écoles, culture et loisirs où il a siégé pendant 8 ans, il a exercé notamment la fonction de vice-président pendant 2 ans, et la fonction de président pendant 6 ans. A la Commission sociale, son deuxième centre d'intérêt, il a siégé pendant neuf ans. Mais il s'est aussi intéressé à d'autres sujets, comme à la Commission du feu, c'était à l'époque sous ce nom, à la Commission de la police, à la Commission de la sécurité, qui réunit les deux maintenant, et cela pendant 9 ans.

La Commission des parcs l'a aussi intéressé pendant 4 ans. Il a également siégé à la Commission des finances pendant 3 ans, à la Commission des naturalisations pendant 3 ans, à la Commission de l'information à la population entre 3 et 4 ans, et il a exercé, dans ce cadre-là, un mandat de président pendant une année. C'est donc un très beau parcours qu'il a réalisé au cours de ces 19 ans dans le cadre de ce Conseil municipal. Mais son engagement politique, surtout ses convictions, c'est avant tout sur le terrain qu'il les pratiquait. Que ce soit en tant que commissaire aux restaurants scolaires, que ce soit comme membre de l'Association des Schtroumpfs, que ce soit à la paroisse, que ce soit à la chorale, ou encore à la kermesse, et j'en oublie certainement encore d'autres, sans oublier non plus, son activité professionnelle en tant que postier du Petit-Lancy village.»[...]